



octobre 2025

n°8

La **revue** des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

Équilibre
forêt-gibier

Préserver l'avenir
de nos forêts

SOMMAIRE

- Actualités p 3
- Forest4EU p 4
- Guide du débardage p 5
- Équilibre forêt-gibier p 6-7
- Méthode Brossier-Pallu p 8-9
- Page économie..... p 10
- Concours photo Fransylva..... p 11
- Brèves / Agenda..... p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
bourgognefranche.comte.cnpf.fr/

Directrice de la publication :

Emilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Hugues de CHASTELLUX,
Gilles de CORSON, Soraya BENNAR, Bruno BORDE,
Alexandra GUILLAUME-SAGE, François JANEX,
Philippe LACROIX, Sabine LEFEVRE, Marine THOMAS

Mise en page : Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Ludovic FABRE, Nicolas BRETONNEAU,
Violette HERVÉ

Impression / Routage :

ESTIMPRIM - 25110 AUTECHAUX

ISSN: 3002-0190 Dépôt légal : octobre 2025

Tirage : 2 100 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

© DR

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17
du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir
communication et, le cas échéant, rectification
ou suppression des informations la concernant,
en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



IMPRIM'VERT®

Éditorial



Philippe LACROIX
Président de Fransylva
Franche-Comté



Emilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Dans un monde décidément bien agité, bon an mal an les forêts de nos régions continuent de profondément souffrir en silence des changements climatiques : nouvelles et fortes attaques de scolytes sur les épicéas, dans le Doubs, dans le Jura et dans l'Ain, chablis suite à des coups de vents de plus en plus nombreux dans notre région, importants dépérissements de feuillus que chacun peut constater. Même la magnifique et emblématique forêt de Tronçais, proche voisine de notre région, est sérieusement affectée. En attendant les remèdes miracles, félicitations aux forestiers privés qui se retroussent les manches et ne se lassent pas de prendre soin de leurs forêts afin d'en renforcer la résilience, avec l'indispensable aide technique et financière des services de l'État, les plans d'aide, les aides bas-carbone, les conseils du CNPF, des gestionnaires (coopératives, experts, indépendants). On ne soulignera jamais assez que les forestiers travaillent non pour eux mais le plus souvent pour les 3, 4 ou 5 générations à venir, selon les essences : qui dit mieux dans un environnement politico-économique obsédé par le court terme ?

Nous ressentons de graves inquiétudes du côté des entreprises effectuant des travaux forestiers (plantations, entretiens, coupes lorsque cela est nécessaire) : elles ne peuvent pas travailler dans l'insécurité, or les destructions et dégradations de matériels se poursuivent dans la plupart des régions forestières. À noter que ces délits graves sont bizarrement réduits au rang « d'incivilités » dans les médias et ne sont généralement pas sanctionnés (idem pour les destructions de plantations). Dans toutes les régions, des entrepreneurs jettent l'éponge. L'insécurité en forêt est aussi un repoussoir pour les établissements de formation forestière qui ont de plus en plus de difficultés à recruter des jeunes. La pérennité de toute la filière est incontestablement en jeu. Des actions énergiques de l'État sont indispensables.

Nous avons un nouveau Président de Région depuis le 5 septembre, M. Jérôme Durain, et formons le vœu qu'il s'intéresse à l'avenir concret de nos forêts, un fleuron économique et environnemental de la région, en péril avec les effets du réchauffement climatique. Nous sommes à sa disposition pour l'accueillir en forêt privée et échanger avec lui.

Pour terminer un point positif qui nous réjouit tous : la forêt de France métropolitaine abrite près de 80 % de sa biodiversité (faune, flore, mammifères, oiseaux, champignons...), alors qu'elle ne couvre « que » 31 % du territoire (dont les ¾ sont privés). Un grand nombre de forestiers de la région se sont engagés à développer durablement leurs forêts, ils peuvent être fiers de ce beau résultat auxquels ils contribuent notablement. Ils sont les véritables écologistes de terrain, ceux qui notamment aident leur forêt à se développer malgré un environnement difficile. Ils s'informent, se forment, agissent concrètement et partagent leurs expériences. *Parlons Forêts* est leur journal et celui de tous les forestiers ! ■ G. de C.

Message de solidarité avec les victimes d'incendie

Au nom des syndicats, des élus du Conseil de Centre ainsi que de l'équipe technique du CNPF BFC, nous tenons à transmettre un message de soutien et de solidarité aux propriétaires forestiers et aux victimes des grands feux de forêt qui ont sévi cet été sur tout le territoire métropolitain et en particulier dans l'Aude.

Nous pensons également aux pompiers, professionnels ou volontaires et à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour lutter contre les flammes.

N'oublions pas que la défense des forêts contre les incendies commence par la vigilance et la responsabilité de chacun.

Parc Naturel régional du Morvan : des nouvelles de la considérable extension de la zone Natura 2000

Depuis 2021, le Parc du Morvan tente d'agrandir considérablement la surface classée Natura 2000 de son périmètre : de 13 500 ha à 37 500 ha dont 24 000 ha de forêts. Les représentants des propriétaires forestiers (Fransylva, CNPF, ONF, communes forestières), globalement peu satisfaits devant le très faible niveau de concertation montré par le Parc dans cette affaire, ont cosigné un courrier au Préfet de région pour lui exposer le problème et insisté sur le fait que l'urgence est la lutte contre les effets du changement climatique. Les forestiers ne sont pas contre une extension limitée du classement Natura 2000 sous réserve qu'elle soit bien ciblée et étudiée avec les forestiers. Ils continuent de demander aussi un bilan détaillé préalable de la zone classée antérieurement avant d'aller plus loin. Il doit être noté que les communes qui acceptent un classement Natura 2000 de parcelles de leurs communes bénéficient d'indemnités financières non négligeables, idem pour les agriculteurs. En revanche, il n'est rien prévu pour les forestiers alors qu'ils subiront des contraintes administratives et d'exploitation ayant des impacts financiers sur leur gestion. La sénatrice de Côte-d'Or Anne-Catherine Loisier, responsable du groupe forêt du Sénat et Présidente déléguée des communes forestières, nous appuie efficacement dans ce dossier. Affaire à suivre... ■

Gilles de Corson **Président de Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne**

RDUE : le report envisagé par la Commission Européenne

La Commission européenne envisage de reporter d'un an l'entrée en vigueur du RDUE. Dans un courrier du 23 septembre dernier, la commissaire européenne à l'environnement exprime des inquiétudes à propos du retard du système informatique européen dédié au RDUE. Initialement prévu pour fin 2024, puis déjà reporté d'un an, cet éventuel nouveau décalage porterait l'entrée en vigueur du texte à fin 2026 pour les grandes entreprises et au 30 juin 2027 pour les petites et moyennes entreprises. Cette annonce ouvre également la voie à de nouvelles discussions sur le fond du texte, certains acteurs appelant à un assouplissement des obligations. ■

Retrouvez les principaux points clés à retenir concernant le RDUE dans le n° 7 de Parlons Forêts en BFC (Juin 2025 - p.7)

Groupements forestiers : durcissement des contrôles de déclaration de bénéficiaires effectifs

Le contrôle des sociétés concernant la déclaration des bénéficiaires effectifs* se durcit depuis cet été. Cela concerne, pour le domaine forestier, les sociétés civiles comme les Groupements Forestiers (GF) et Groupements fonciers ruraux (GFR).

La loi 2025-532 du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic et du blanchiment d'argent, est venue renforcer les obligations pesant sur les sociétés en matière de transparence, notamment en ce qui concerne la déclaration des bénéficiaires effectifs. Ainsi, à défaut de déclaration ou en cas de déclaration inexacte, le greffier du Tribunal de commerce a désormais la possibilité de radier d'office la société du registre du commerce et des sociétés (RCS).

En conséquence, si un GF ou un GFR, ne déclare pas ou ne met pas à jour sa déclaration relative aux bénéficiaires effectifs, le greffier du Tribunal de commerce peut lui adresser une mise en demeure adressée à son siège social. A défaut de réponse de la société pendant 3 mois, la société pourra être radiée d'office.

Cette radiation administrative n'emporte pas la disparition de la personnalité morale de l'entreprise, mais elle entraîne d'importantes conséquences pratiques et juridiques. De plus, le représentant légal ou le bénéficiaire effectif refusant de coopérer, peut être poursuivi pénalement en cas de non-déclaration, ou d'informations faussées. Quant à la société, elle s'expose à une peine d'amende en plus de la radiation. Toutefois, la société radiée après mise en demeure, peut demander la levée de la mesure une fois la régularisation accomplie.

Ce mécanisme de radiation semble loin des préoccupations de gestion durable des forêts, mais elle reste essentielle à respecter. Il importe donc que les GF et GFR veillent bien à effectuer les déclarations de leurs bénéficiaires effectifs. ■

Lionel Depeige **Juriste au CNPF**

* sont qualifiés de bénéficiaires effectifs d'un GF, les personnes disposant de plus de 25% des parts sociales ou de 25% du droit de vote, ainsi que le gérant du GF).

ACTUALITÉS

FRANSYLVA FRANCHE-COMTÉ : UN NOUVEAU PRÉSIDENT ET UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



© Fransylva FC

En juillet dernier, Fransylva Franche-Comté a procédé au renouvellement de son conseil d'administration et à l'élection de son nouveau président. Composition de la nouvelle équipe :

> 18 ADMINISTRATEURS :

- Doubs (6) :

Marie BERTIN , Rosane BOISTOT, Alain BURGUNDER, Cyrille DENIS, Dominique MAILLOT, Henri PECCLLET.

- Haute-Saône & Territoire de Belfort (6) :

Etienne ALLIOT, David BUSSET, Thierry CAMPOANOVO, Laurence CHAVANE , François GARDOT, Ghislain JACQUEY.

- Jura (6) :

Jérôme CRETIN-MAITENAZ, Philippe LACROIX, MICHAUD Christian, Jean-Paul MOREL, Marc NARABUTIN, Daniel PONTA.

Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté

est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés.

Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

FOREST4EU : le CNPF BFC rayonne en Europe

De plus en plus actif sur la scène internationale, le CNPF est reconnu pour son action auprès des propriétaires forestiers privés. Depuis 2023, il fait notamment partie des membres fondateurs du réseau d'innovation, *Forest4EU*, aux côtés de forestiers allemands, croates, espagnols, italiens, lettons portugais, et slovènes. L'objectif principal du réseau est de partager des innovations forestières à travers l'Europe en diffusant les résultats de travaux dans différentes langues et de créer des temps de rencontres. Le CNPF BFC a ainsi participé à 3 sessions de rencontres appelées Study-Visits au printemps dernier.

Mobilisation des bois

par Soraya Bennar - Mai 2025 - Slovénie

La Slovénie est un pays deux fois moins grand que notre région, pourtant il accueille une surface forestière tout aussi étendue qu'en Bourgogne-Franche-Comté. Avec un taux de boisement de 58 %, dire que la Slovénie est un pays forestier serait un pléonasme. C'est avec enthousiasme qu'une dizaine de forestiers européens a répondu à l'invitation du *Slovenian Forestry Institute* pour en savoir plus sur les enjeux de ce pays. Au programme, de nombreuses présentations sur des outils d'aide à la décision très orientés sur les nouvelles technologies. L'application *PRI.FOR.MAN* dont le but est de mieux évaluer les coûts d'exploitation ou *Moj Gozdar*, un outil d'aide à la gestion pour les propriétaires forestiers privés ont particulièrement retenu mon attention. En effet, ils ressemblent fortement au site *LaForêtBouge* développé par le CNPF. A la différence que ceux-ci vont jusqu'à proposer des modules de signature de contrat de vente de bois sécurisés. Notre tissu d'organismes de gestion ne nécessiterait pas d'aller aussi loin mais cela traduit un enjeu commun, celui du morcellement et de la mobilisation, ou plutôt de la motivation, des propriétaires forestiers privés. Les exposés en salle et sur le terrain, nous ont permis de découvrir des paysages époustouffants comme le Lac de Bohinj. En savoir plus : <https://www.forest4eu.eu/news/report-on-study-visits-27-29-may-slovenia>



Pâturage et forêt : vers des systèmes résilients en Europe

par Violette Hervé - Avril 2025 - Portugal

Une visite d'étude s'est tenue en avril 2025 dans l'Alentejo (Portugal) pour découvrir le Montado, système agro-sylvo-pastoral associant chênes-lièges ou verts, pâtures et cultures. Hérité de pratiques anciennes, ce paysage semi-aride mêle liège, olives, vin, céréales et élevage extensif, tout en abritant une riche biodiversité. Mais le modèle est fragile : régénération naturelle limitée, coûts élevés de replantation, vieillissement des peuplements et pressions climatiques et foncières. Le Montado, comme d'autres expériences, montre pourtant qu'un pâturage raisonné peut devenir un outil de gestion durable. Ainsi, le projet NEWTON en Toscane a testé l'accès contrôlé de bovins aux forêts, avec effectifs adaptés et rotations saisonnières, démontrant que régénération, fertilité des sols et diversité peuvent être renforcées. Ces exemples rappellent la nécessité de repenser les paysages agricoles et forestiers. En intégrant forêt, animaux et humains, l'ingénierie écologique permet de concilier productivité agricole et forestière, biodiversité, équilibre et patrimoine dans des systèmes plus résilients.



Adaptation des forêts au changement climatique

par Soraya Bennar - Juin 2025 - Caen

34 participants venus de 8 pays ont débarqué à Caen pour partager leurs expériences en matière d'adaptation des forêts au changement climatique. Le CNPF BFC a notamment été sollicité pour présenter les travaux menés dans le cadre du PEI douglas. Piloté par Bruno Borde et mis en œuvre par Lucas Schnapper, le PEI douglas a abouti à un certain nombre de recommandations pour l'adaptation des douglasaies existantes en Bourgogne et la définition de modalités de mélanges sur la base d'outils d'aide à la décision comme *BioClimSol*. Les forestiers italiens ont été particulièrement intéressés par ces travaux et les échanges devraient se poursuivre au-delà de l'événement. *Forest4EU* ne s'arrête pas aux limites européennes car une rencontre avec des forestiers argentins est en cours d'organisation cet automne. En savoir plus : <https://www.forest4eu.eu/news/report-on-study-visits-4-6-june-france>



Le CNPF dispose d'un réseau de correspondants Europe dans toutes les délégations régionales pour assurer une veille sur les opportunités de financement et de coopération européenne. Ce réseau est animé par Benjamin Chapelet et représenté en région par Soraya Bennar. Pour en savoir plus sur le programme Forest4Eu : [forest4eu.eu/](https://www.forest4eu.eu/)

Le guide du débardage et du transport du bois à l'usage des maires s'actualise en 2025

C'est en 2008 qu'a été créé le premier *Guide réglementaire du débardage à destination des maires des communes du Morvan*. Cet outil avait été créé pour rappeler aux maires, aux propriétaires et aux professionnels forestiers, quelles étaient les règles et codes applicables concernant l'usage des chemins ruraux, tout en abordant également les conditions d'usage de la voirie communale concernée par le transport bois.

A cette période, la montée progressive en volume des récoltes de bois sur le territoire, les modifications réglementaires liées aux transports du bois rond, les évolutions techniques des matériels et le développement des entreprises imposaient aux collectivités de devoir gérer une multitude de problématiques avec des interlocuteurs divers et variés. Conflit d'usage, mise au gabarit des engins, dégradation, délai de remise en état indéterminé, stockage des bois et comportement désinvolte de certaines personnes : tout cela a nui à la prise de postures modérées de part et d'autres.

Un recueil des textes essentiels...

En réponse, des arrêtés municipaux ont commencé à apparaître : redevance sur les volumes de bois débardé et stocké, variant du simple au double selon les communes, caution bancaire, limitation de tonnage exclusive aux engins forestiers et aux grumiers par exemple. Certains arrêtés étaient interprétés comme des abus de pouvoir et comportaient parfois des irrégularités avec les textes en imposant des restrictions non justifiées aux entreprises. Certains arrêtés finirent par être contestés par les professionnels et des recours commencèrent...

Avant qu'une nouvelle guerre des Gaules n'éclate, la sous-préfecture de Château-Chinon s'engagea alors vis-à-vis

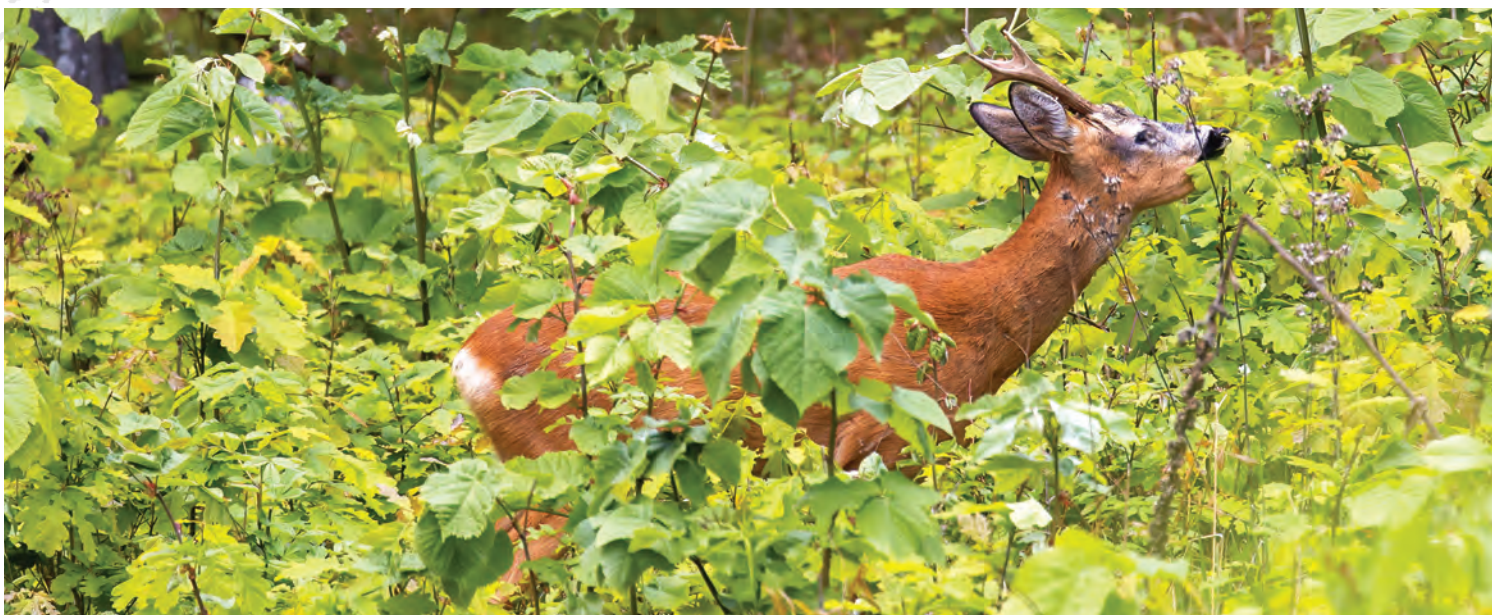
des maires à trouver une solution globale et pragmatique à ces problèmes : rédiger un recueil des textes essentiels sur la question, consulter la jurisprudence pour sécuriser juridiquement les propositions, et mettre à disposition des modèles types d'arrêté « prêts à signer ». Préalablement, la rédaction du guide avait fait l'objet d'une consultation des forestiers par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux ou associatifs, et pour parfaire la démarche, la charte forestière du territoire porté par le Parc Naturel Régional du Morvan organisa la mise en place, au niveau des communes, du premier réseau de référents bois, dont le rôle était d'être l'interlocuteur des professionnels.

Le *guide du débardage* finalisé proposa alors de rendre obligatoire l'information de la commune préalablement à la mise en route d'un chantier d'exploitation forestière et la réalisation d'états des lieux au-delà d'un certain volume. Il cadra les possibilités légales de remise en état et la mise en œuvre des contributions spéciales auprès des opérateurs ayant causé des dégradations.

...actualisé en 2025

Revu une première fois en 2015 pour tenir compte de l'évolution des textes et des codes, ce guide bénéficie à nouveau d'une actualisation en 2025, avec une forte implication du CNPF et un pilotage de la sous-préfecture de Château-Chinon. Ce travail sera l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique et de rendre le document plus agréable dans la forme et plus explicite dans les procédures pour tous, élus, référents, propriétaires et professionnels de la filière bois. ■

Cédric Turé CNPF Bourgogne-Franche-Comté



Propriétaire / Gestionnaire / Chasseur Vauxlannes : exemple d'une concertation réussie

Les élus du Conseil de Centre du CNPF BFC ont souhaité consacrer la séance du dernier Conseil au sujet de l'équilibre forêt-gibier. À ce titre, Ludovic Fabre, Président *Les Amis des Bois des Vauxlannes*, et Pierre Meunier, Expert forestier, se sont rendus disponibles pour une journée riche en échanges. Interview.

Ludovic Fabre, la plupart des forestiers de la région vous ont découvert lors de votre exposé en commission régionale forêt-bois du 13 novembre 2024. À cette occasion, vous aviez présenté avec Pierre Meunier et Amaury Pithois, l'expérience réussie des Vauxlannes en matière d'équilibre forêt-gibier. Pouvez-vous résumer la genèse du projet à nos lecteurs ?

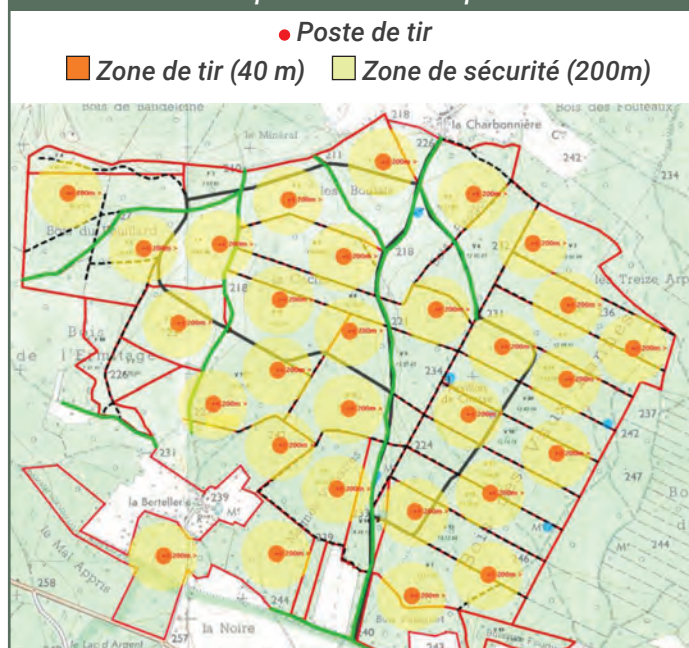
Forgé par l'École de chasse de Belval dans les Ardennes, avec un collectif de jeunes chasseurs, nous étions en recherche d'un territoire de chasse pour mettre en pratique nos valeurs. Notre choix s'est porté sur la forêt des Vauxlannes qui se trouvait, en 2018, en pleine phase de régénération (10 ha/an pendant 10 ans). Les plantations souffraient d'un taux de dégâts incompatible avec les obligations de réussite des plantations (20 % de dégâts en moyenne mesurés de 2016 à 2019). Notre proposition basée sur une vraie démarche partenariale avec le propriétaire et son gestionnaire et des techniques de chasse performantes, nous ont permis d'accéder à ce territoire de chasse.

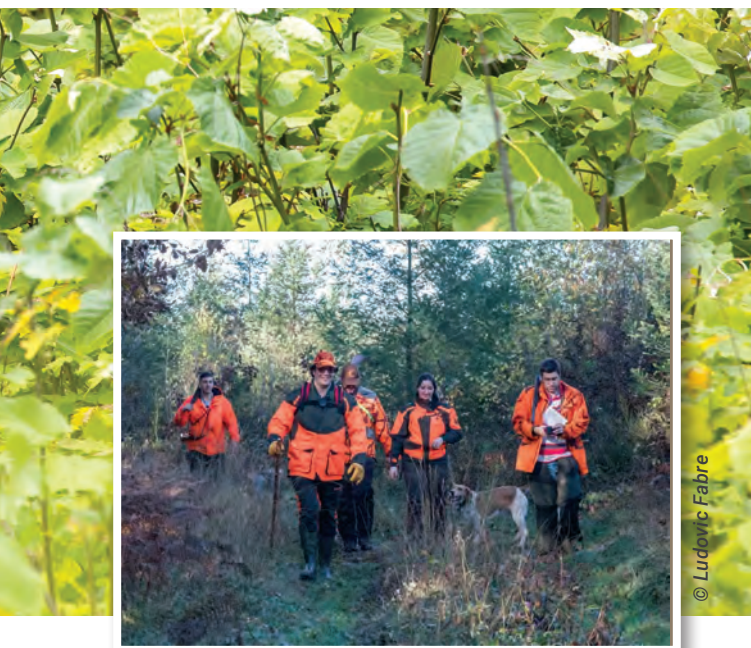
Pouvez-vous nous en dire plus sur les techniques employées et sur les résultats obtenus ?

Nous combinons plusieurs techniques à différents moments de l'année. Lors de la traditionnelle période de chasse, nous organisons plusieurs week-ends de chasses collectives selon la technique de la Traque-Affût. Cela consiste à positionner les postés, non pas en ligne, sauf exception liée au relief mais

à proximité des coulées de fuite des animaux, que ce soit à l'intérieur des enceintes ou à l'écart de celles-ci. Les postés sont très souvent éloignés les uns des autres, et en hauteur. Ceci permet d'autoriser un tir à 360 degrés à très courte distance (maximum 40 m).

Schéma d'aménagement de la forêt des Vauxlannes
en technique de chasse traque-affût





Notre bilan démontre notre efficacité car nous n'avons besoin que de 1,5 à 2 balles par animal. Ainsi, nous parvenons à réaliser l'intégralité du plan de chasse en quelques sessions de chasse, malgré l'augmentation conséquente des attributions ces dernières années (15 à 45 bracelets de chevreuils entre 2018 et 2023).

Parallèlement, l'évaluation des dégâts, faite conjointement avec les forestiers, a spectaculairement chuté à un taux acceptable d'environ 5 %. Pour autant, il a été décidé de maintenir l'effort de chasse à 45 chevreuils pour 460 ha.

Vous parliez de combiner plusieurs techniques, quelles sont les autres pratiques aux Vauxlannes ?

Nos chasseurs peuvent effectivement pratiquer une chasse individuelle à l'approche ou à l'affût de juin à février.

Comment se traduit la démarche partenariale avec le propriétaire forestier et son gestionnaire ?

C'est d'abord une communication constante. Fidèles à ce que la démarche Brossier-Pallu promeut, nous veillons à travailler sur tous les paramètres à savoir, l'acte de chasse, l'aménagement de la forêt et l'évaluation permanente (estimation concertée chasseur/forestier des dégâts dans les plantations, relevé de plusieurs ICE, notamment les indices de performances des animaux comme le poids des chevreuils, la longueur des mâchoires, la longueur de la patte arrière et le nombre de corps jaunes).

Fort de ces réussites, quel aspect vous semble encore à améliorer ?

Nous souhaiterions sincèrement voir progresser le dialogue avec les instances décisionnaires en matière cynégétique. Nous y œuvrons ! ■

Propos recueillis par Soraya Bennar CNPF BFC

UN GROUPE DE TRAVAIL À PIED D'ŒUVRE

Confronté depuis de nombreuses années aux dégâts de gibier et conscient de la difficulté à agir pour les propriétaires, le CNPF BFC a mis en place un groupe de travail composé d'élus et de techniciens départementaux, ainsi que d'élus Fransylva.

Le constat initial est que sans plan d'action régional, chaque bataille départementale apparaît perdue d'avance et entraîne le découragement voire l'inaction. Pas de déclaration de dégâts, peu ou pas de dialogue avec les chasseurs, résignation à protéger plus qu'à faire baisser les populations, qui continuent à augmenter allègrement.

Deuxième constat : nos 8 départements ne fonctionnent pas de manière identique. En Franche-Comté, le CNPF n'est pas sollicité par la Préfecture pour participer aux Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), lieu d'échanges et d'ajustements des attributions de bracelets. En ce sens, nous avons sollicité les Préfets concernés pour remédier à cette situation.

Avec ce groupe de travail, nous tentons de mettre en commun et de faire un bilan des expériences pour poursuivre et approfondir ce qui le mérite. Lors de nos échanges, nous retrouvons systématiquement les mêmes attentes et revendications. Ainsi, il serait utile d'élaborer un « cahier des charges » commun à toute la région, que nous communiquerions lors des renouvellements de SDGC ou pour d'autres sollicitations. Un exemple : l'interdiction de l'agrainage est une demande récurrente, qui mérite d'être généralisée. Autre exemple : l'élaboration d'un bail de chasse qui prenne en compte les préoccupations forestières et propose des leviers d'actions dans sa rédaction.

Notre objectif : uniformiser notre fonctionnement (sans oublier la spécificité des départements à ACCA), regrouper nos actions et nous mobiliser ensemble entre nos départements et avec nos partenaires : propriétaires, Fransylva, ONF, COFOR et Fédération des Chasseurs. Ce groupe ne pourra atteindre son but qu'avec la mobilisation de tous : nous avons besoin du retour de vos difficultés et de vos dégâts pour pouvoir agir avec vous. Nicolas Bretonneau, technicien en Côte-d'Or et référent régional sur ces sujets, se tient à votre disposition : 03.80.53.10.06, 06.28.72.60.50, nicolas.bretonneau@cnpf.fr ■

Émilie Philippe - Présidente du CNPF BFC

Illustration des dégâts de cerfs sur une plantation de peuplier regarnie plusieurs fois (forêt de Jancigny - 21).



Visite de M. Paul Mourier, Préfet de région BFC, le 10 septembre 2025.

Méthode Brossier-Pallu

À la recherche d'une harmonie entre forêt et gibier



Dorian Boyer © CNPF

Initiée en Bretagne, cette méthode dite «Équilibre forêt et gibier» (ou Brossier-Pallu, du nom de ses concepteurs) permet d'évaluer à l'échelle de la forêt ou de la parcelle l'état d'équilibre avec les ongulés (chevreuil, cerf), le cas échéant d'analyser les causes de ce déséquilibre et de mettre en œuvre un panel d'actions envisageables pour la restauration de l'équilibre.

La méthode part du principe que le dialogue et les constats partagés sont à la base de la résolution des problèmes rencontrés sur le terrain. Elle vise donc à mettre en coresponsabilité le chasseur et le forestier pour trouver des solutions opérationnelles, au cas par cas. Cette démarche innovante a été récompensée en 2017 par les *Honneurs de la Chasse Laurent Perrier-Groupama*. Elle se déroule en 4 étapes, qui peuvent être accompagnées par un médiateur formé à la méthode :

- | savoir constater et quantifier les dégâts,
- | analyser les causes du déséquilibre,
- | restaurer l'équilibre,
- | assurer le bon équilibre forêt-gibier sur le long terme (lorsque l'équilibre est rétabli).

1. Savoir constater et quantifier les dégâts

Réussir ou rater une plantation ou une régénération se joue sur un laps de temps très court à l'échelle forestière : 5 à 10 ans, pas plus. Cette étape critique est difficilement rattrapable, il est donc capital de savoir réagir. Pour cela, il faut être capable d'identifier et de quantifier les dégâts. La quantification des dégâts sur les régénérations naturelles, plantations et semis existants, permet d'évaluer la situation et de caractériser l'avenir du peuplement.

> Identifier les dégâts

Le forestier comme le chasseur doit être capable d'identifier la pression exercée par les ongulés sauvages. Ces atteintes sont liées à la biologie des cervidés et sont de deux natures : les dégâts d'origine alimentaire (abroustissement, écorçage) et les dégâts d'origine comportementale (frottis) qui sont le fait des mâles, les seuls à porter des bois.

> Quantifier les dégâts

La méthode proposée est simple : 2 heures suffisent pour inventorier 5 ha, qu'il s'agisse de régénération, semis ou plantation.

> Interpréter les résultats

L'avenir du peuplement est estimé selon trois niveaux :

- | en dessous de 15 % de dégâts, tout va bien, ce sont des taux de pression sur les arbres acceptables,
- | entre 15 et 25 %, l'aggravation est probable, il faut organiser la réaction,
- | au-delà de 25 % l'investissement est en péril et il faut agir rapidement.

2. Analyser les causes du déséquilibre

Dès qu'un déséquilibre est constaté, il faut se mobiliser sans tarder : échanger pour agir. L'intervention d'un médiateur facilitera la concertation entre toutes les parties. Sa neutralité ne pourra être remise en cause. Le dialogue est un élément clé du retour à l'équilibre recherché. Cette collaboration se traduira sous forme d'une fiche du diagnostic des causes du déséquilibre.

> Constituer une équipe et rechercher les causes

Il appartient au propriétaire forestier et au détenteur du droit de chasse concerné de constituer une équipe. Dans bien des cas, le problème dépasse le simple cadre de la propriété forestière, il implique d'autres intervenants (FDC, CNPF, ONF, DDT, ADCGG) qui viendront renforcer l'équipe.

Le médiateur facilite l'établissement d'un consensus et la prise de décision. Il contribue à l'établissement d'un climat de confiance, ce qui facilite le consensus et la prise de décision.

Après la visite de terrain, l'équipe rassemble toutes les sources d'information et établit le diagnostic en remplissant « la fiche des causes du déséquilibre forêt-gibier ». Elles peuvent être liées aux pratiques cynégétiques, sylvicoles ou à des décisions administratives et fédérales inappropriées.

> Auditer les pratiques de chasse

Les pratiques de chasse sont-elles adaptées au niveau de prélèvement requis ? Faut-il les faire évoluer ?

> Auditer les décisions administratives et fédérales

Est-ce que les unités de gestion ou de population sont bien définies ? Est-ce que les plans de chasse à l'échelle du territoire, de l'unité de gestion ou de population sont adaptés ? Les réalisations sont-elles effectives ?

> Auditer la gestion forestière

La gestion forestière est-elle dynamique ou conservatrice ? A-t-on pris en compte la présence des animaux avant d'agir ?

> Confirmer le diagnostic et définir des objectifs partagés par tous !!

3. Restaurer l'équilibre : actions à entreprendre sans tarder

En fonction du diagnostic établi, les partenaires ont la capacité d'intervenir dans trois domaines :

- | agir sur la gestion forestière,
- | agir sur les populations de cervidés à l'échelle du territoire,
- | faire évoluer les indicateurs et le plan de chasse à l'échelle de l'unité de gestion.

C'est la combinaison d'actions dans ces trois domaines qui rend les mesures efficaces. L'animateur-médiateur veille à assurer un suivi des actions et à dynamiser les acteurs.

> Agir sur la forêt

Le forestier doit mieux prendre en compte la présence des animaux dans la forêt et faire évoluer ses pratiques (gestion forestière dynamique). Les cloisonnements sylvicoles sont entretenus régulièrement. Les dégagements sont effectués en cheminée et non en plein sous peine de gros dégâts. Les plantations sont réalisées dans le recru.

Dans le cadre des bonnes relations et du dialogue constructif, le programme sylvicole peut être communiqué au locataire de chasse pour accentuer localement et temporairement la pression de chasse sur les peuplements sensibles.

> Agir sur les populations de cervidés

Lorsque les populations de cervidés sont trop élevées, la réduction de celles-ci est un passage obligé.

> Faire évoluer les orientations à l'échelle de l'unité de population

Ces recommandations peuvent porter sur le niveau du plan de chasse mais aussi sur les méthodes d'élaboration et de contrôle.

4. Assurer le bon équilibre forêt-gibier sur le long terme

La pérennisation de l'équilibre forêt-gibier à long terme passe par la réalisation de 3 types d'actions :

> Disposer d'indicateurs fiables : les Indicateurs de Changement Écologique (ICE)

Les ICE permettent de mesurer l'évolution de la population et la pression sur le milieu. Ils sont regroupés en trois familles :

- | Les indices d'abondance, qui évaluent la variation de l'abondance relative des populations grâce à des observations répétées sur des circuits ou des points prédéfinis. Exemples : indice kilométrique, indice nocturne.
- | Les indices de performance, qui suivent la variation annuelle de la condition physique des animaux et donnent des indications de l'état de santé des populations. Exemples : masse corporelle des jeunes, longueur de la patte arrière.
- | Les indices de pression sur la flore, qui mesurent la pression des ongulés sur l'ensemble de la flore lignifiée d'un massif. Exemple : indice de consommation.

> Dynamiser la gestion forestière

La gestion forestière dynamique consiste à assurer une croissance soutenue de la forêt et une bonne capacité d'accueil pour la faune sauvage.

> Anticiper les projets de renouvellement

Avant de se lancer dans un renouvellement, il est indispensable d'anticiper pour évaluer les risques d'échec et prendre les mesures qui s'imposent. ■

Nicolas Bretonneau CNPF Bourgogne-Franche-Comté



Tendance générale du prix de vente du bois

Un marché contrasté selon les essences

À partir des tendances observées, les perspectives pour le dernier trimestre 2025 laissent entrevoir une poursuite modérée de la hausse des prix pour certaines essences, sous réserve que l'offre reste limitée et la demande stable. En revanche, si la construction faiblit ou si certains marchés d'exportation se referment, les prix pourraient stagner ou reculer, notamment pour certaines essences de feuillus (ex. : chêne). L'offre demeure tendue, surtout dans certains massifs, en raison de difficultés sanitaires ou climatiques. La demande intérieure en bois reste soutenue pour le bois-énergie et l'entretien/rénovation. La construction neuve reste fragile, mais le bois pourrait en tirer parti si les réglementations continuent de favoriser les matériaux biosourcés. Toutefois, le coût du crédit, le cadre réglementaire et une éventuelle forte inflation des coûts des matériaux constituent des risques qui pèsent sur la construction.

Feuillus en Bourgogne-Franche-Comté

Le marché du **chêne** reste contrasté, notamment dans les secteurs de la construction et des débouchés associés (ameublement, parquet, menuiserie, etc.). Les bois destinés au merrain connaissent un ralentissement, tandis que les marchés du parquet et de la traverse restent en retrait en Europe. Le marché à l'export demeure volatil.

Prix moyens Chênes constatés à la vente ONF Côte-d'Or et Saône-et-Loire du 5 septembre 2025 (Prix unitaire moyen sur pied du Chêne en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume (en m ³ sur écorce)	Prix au m ³ des lots vendus - 13 000 m ³
1 à 1.5 m ³	155 € (81 à 148)
1.5 à 2.5 m ³	170 € (119 à 224)
2 à 3 m ³	201 € (124 à 308)
3 à 4 m ³	315 € (256 à 424)
> 4 m ³	336 € (292 à 417)

La vente ONF Bourgogne du 5 septembre à Givry (71) proposait 70 lots de chênes labellisés UE, répartis en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, majoritairement situés dans la vallée de la Saône, réputée pour son chêne de qualité. 22 % des articles proposés n'ont pas atteint le prix de retrait et ont été retirés. Le nombre moyen d'offres par lot s'est établi à 5, et le prix moyen de la vente a atteint 222 €/m³ sur pied et sur écorce, pour un arbre de 2,5 m³ de volume unitaire moyen.

Le **hêtre** se maintient à des cours relativement bas, avec une demande stable : les prix moyens sur pied oscillent entre 45 et 55 €/m³. La demande en **frêne** est soutenue à l'export, mais la ressource en bois sain diminue ; les prix sur pied peuvent ainsi atteindre 100 à 120 €/m³.



Alain Csakvary © CNPF

Résineux en Bourgogne

Pour le **douglas**, la bonne dynamique observée au premier semestre 2025, avec des cours moyens sur pied de 80 à 100 €/m³, devrait en principe perdurer au second semestre. Toutefois, la visibilité reste réduite à moyen terme concernant la demande, en raison d'une baisse des prix des sciages. L'intérêt pour les résineux blancs (**sapins** et **épicéas**), très utilisés dans les projets d'amélioration et d'extension de l'habitat, ne faiblit pas. En plaine, l'épicéa bénéficie de bons niveaux de cours, atteignant 60 à 65 €/m³ sur pied pour des bois sains. Une hausse de la demande, conjuguée à une baisse de l'approvisionnement, entraîne mécaniquement un maintien de prix élevés.

Résineux en Franche-Comté

Tendance haussière sur les résineux. L'arrivée d'acheteurs extérieurs à la Franche-Comté et, pour une moindre part, les actions entreprises pour l'utilisation des bois bleus dans la construction, ont entraîné une forte hausse du prix des bois scolytés depuis le début d'année.

Alors que les gros et beaux **douglas** sur pied atteignent parfois des prix élevés, les **sapins** et **épicéas** verts ont vu leurs prix progresser de 8 à 10%, hausse qui devrait se poursuivre puisque les scieurs d'autres régions ainsi que des pays limitrophes sont en manque de ressources. ■

Philippe Lacroix Président de Fransylva Franche-Comté
Bruno Borde CNPF Bourgogne-Franche-Comté

Pour en savoir plus

Si vous souhaitez plus d'informations, le détail des prix des bois sur pied en forêt privée en France est consultable auprès de l'Observatoire économique de France Bois Forêt à l'adresse Internet suivante : <https://observatoire.franceboisforet.com>

© Jean-Claude Bloch



Des hommes et des femmes au cœur des forêts

Le thème du grand concours photo organisé par Fransylva du 10 septembre 2024 au 10 janvier 2025 mettait en avant l'homme et sa relation à la forêt. Cette 1^{ère} édition du Concours photo proposait aux participants de concourir dans 3 catégories : **La forêt et moi!**, **Ensemble en forêt!** et **J'agis, nous agissons pour la forêt de demain!** Une belle initiative qui donne une image positive de la forêt et des hommes et des femmes qui l'entretiennent, et qui invite à porter le regard sur ce qui va bien en forêt. On peut aussi y voir une démarche intéressante pour mieux cerner la perception du grand public sur la forêt, et plus simplement une belle occasion de mettre en valeur la diversité et la richesse de nos paysages forestiers. Environ 200 participants se sont prêtés au jeu, et nous sommes heureux d'avoir un de nos adhérents parmi les lauréats ! Jean-Claude Bloch, propriétaire de forêts vers Pontarlier, a remporté le 2^e prix de la catégorie **Ensemble en forêt**.

A l'appui de sa photo, Jean-Claude Bloch apporte le commentaire suivant : *Au creux des mousses, les confidences,*

les rêves secrets s'échangent au fil des générations, à l'ombre des sapins et des épicéas plantés par un grand-père forestier. La forêt réunit la famille. Elle soude petits et grands autour de souvenirs partagés. Mis à l'honneur de l'assemblée générale de Forestiers Privés de Franche Comté le 5 juillet dernier à Broye les Pesmes, il nous confie l'origine de ce cliché : Pour transmettre le goût de la forêt, et si possible les connaissances qui s'y attachent, nous prévoyons une journée avec pique-nique chaque année, avec parents, grands-parents et enfants. Et nous maintenons le rendez-vous quelle que soit la météo ! C'est un moment devenu attendu et très animé.

Parmi les défis multiples que doivent relever les propriétaires, la communication prend une part de plus en plus importante. La communication autour de la forêt et de l'intérêt collectif qu'elle suscite semble parfois échapper à celles et ceux qui la font grandir, alors merci à Fransylva d'avoir initié cette démarche et bravo et merci à Jean-Claude Bloch pour ce souci de la transmission familiale ! ■

Sabine Lefèvre CIA 25-90

BRÈVES

FORESTINNOV

Forestinnov, le salon des innovations de la filière forêt-bois, se tiendra les 19 et 20 novembre 2025 au Palais des congrès Micropolis de Besançon.

Axé vers les professionnels de la filière forêt-bois, il accueillera les acteurs de l'innovation et des services pour la forêt.

Au programme : un salon d'affaires spécialisé, des rencontres B to B, des conférences, des présentations « Ma recherche en 300s »...

Le CNPF y présentera ses activités en matière de télédétection menées par l'Institut pour le développement forestier, son service de R&D (CNPF-IDF), et ses actions en matière de stratégie bas carbone au sein de C+FOR, son service dédié Forêt et carbone.

Retrouvez nos équipes sur le stand B15 ! Plus d'informations sur le site : forestinnovbyeuroforest.fr

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

> Besançon : Bénédicte Lunet a pris ses fonctions d'ingénieure dans le Doubs début septembre en remplacement de Sandra Péroux.

> Pontarlier : Sylvain Laplace est remplacé quant à lui par Cathy Poimboeuf depuis début septembre également.

> Nevers : Pauline Gaillard remplace depuis septembre Patricia Hubert dans ses fonctions.

> Saulieu : Quentin Maréchal a rejoint l'équipe du CNPF en Normandie. Antonin Lourdaux le remplace depuis début octobre.

Une équipe à votre service !

Retrouvez les coordonnées de nos équipes sur notre site : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 78 90 08 97
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

VOS PROCHAINES RÉUNIONS D'INFORMATION 2025

Pour vous former, vous informer et débattre, ces réunions sont gratuites et accessibles à tous...

N°	Date	Lieu	Réunions de fin d'année 2023	Animateur
10	Vendredi 7 novembre	Grand'Combe-Château (25)	Produire des gros bois résineux en 2025 dans le Haut-Doubs. Visite d'une scierie résineuse	C. Poimboeuf
16	Jeudi 20 novembre	Les Moussières (39)	Gestion sylvicole adaptée aux petites chouettes de montagne	F. Carena
7	Vendredi 5 décembre	Villecomte (21)	Ma forêt souffre : comment évaluer son état sanitaire en hiver ?	A. Guerrier

Dans notre prochain numéro, retrouvez le programme complet pour l'année 2026. Il sera également consultable sur notre site : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Journées techniques nationales 2025 du CNPF Le risque sous toutes ses formes

Organisées tous les 4 ans, les Journées techniques nationales (JTN) du CNPF ont rassemblé les équipes du CNPF, personnels comme élus, au Palais des Congrès d'Arcachon les 2 et 3 octobre derniers. Ces journées ont été consacrées à une thématique transversale et importante pour l'Établissement : **le risque, sous toutes ses formes**.

Les risques touchent directement les métiers et les missions du CNPF : les risques forestiers (incendies, tempêtes, parasites...), en passant par les risques numériques, juridiques ou organisationnels. Cette édition visait à élargir la compréhension de ces risques, à partager les expériences de terrain et à réfléchir à des pistes concrètes pour mieux les anticiper et les gérer. Le fruit de ces réflexions fera l'objet de la prochaine édition de *Forêt & Innovation* (numéro 17). ■ Photos Florent Gallois © CNPF



Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers du (des) département(s) suivant(s) :

21 ☐ 25 ☐ 39 ☐ 58 ☐ 70 ☐ 71 ☐ 89 ☐ 90 ☐